

Schéma de Développement Durable de la Vallée de la Sélune

Préfecture de la Manche
DDTM 50

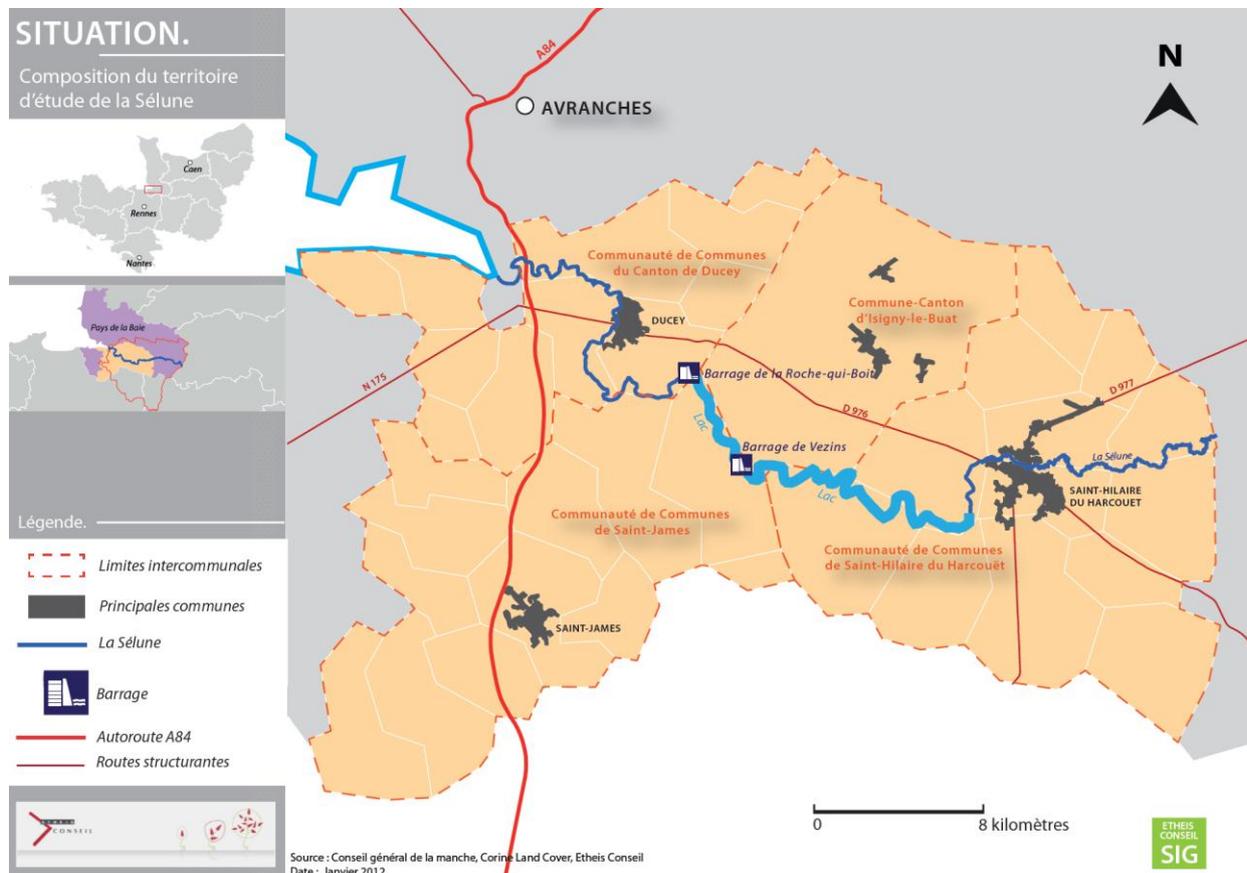
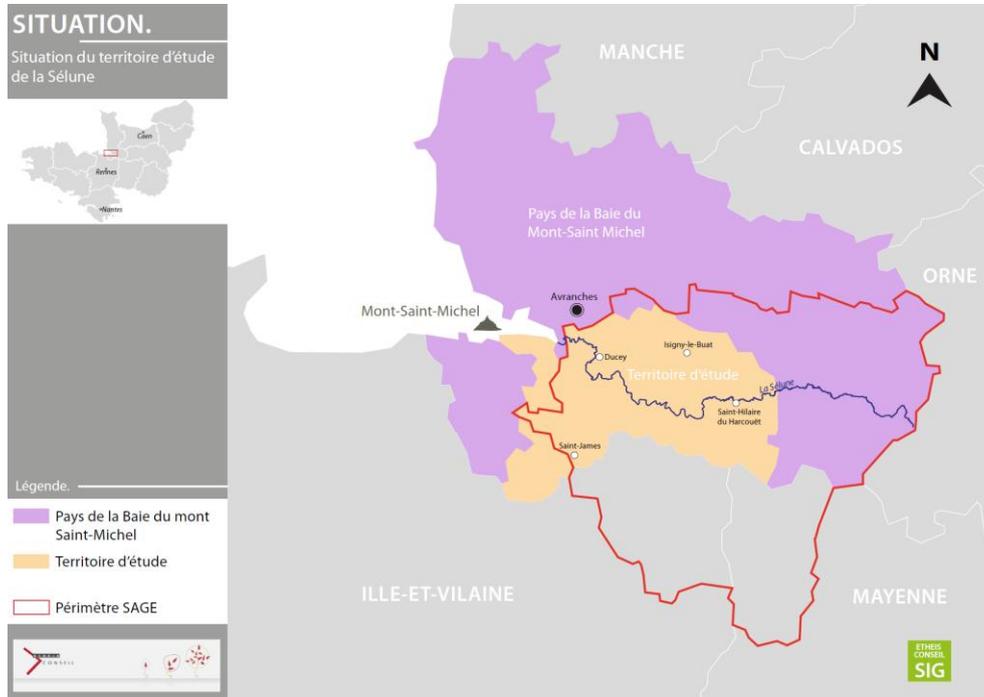


Phase 1
Diagnostic
Février // 2012



Introduction

→ Localisation de la zone d'étude



→ Le contexte et les objectifs

Au sud du département de la Manche coule la Sélune, rivière de 91 km, qui se jette dans la baie du Mont-Saint-Michel. Sur ce cours d'eau ont été édifiés, au début du 20^{ème} siècle, deux barrages : le barrage de La-Roche-qui-Boit (1919 – 129 m de long / 16 m de hauteur) formant un lac de 5 km de long qui s'étend sur 30 ha et le barrage de Vezins, situé en amont du barrage précédent (1932 – 278 m de long / 36 m de hauteur) avec un lac de retenue de 19 km de long sur une étendue de 72ha.

Dans le cadre du « Plan de renaturation de la continuité écologique des cours d'eau », le 13 novembre 2009, la Secrétaire d'Etat à l'Ecologie a annoncé la décision d'effacement de deux barrages situés sur la Sélune :

Extrait du communiqué de presse :

« ...la décision prise par le Gouvernement, basée notamment sur :

- les discussions menées par la commission locale de l'eau de la Sélune,
- les tables rondes du Grenelle de l'environnement,
- les études montrant l'infranchissabilité des barrages alors que la rivière est classée en ce sens.

Par ailleurs, elle a rappelé avoir demandé au Préfet d'établir dans les meilleurs délais, avec les acteurs locaux, un plan d'accompagnement technique et financier des collectivités impactées. *«Je souhaite que cette opération soit exemplaire et constitue un véritable plan de mise en valeur de la vallée, avec une dimension liée aux emplois. Il faut viser l'excellence environnementale tout en intégrant les facteurs de développement locaux. C'est un grand chantier que nous devons construire ensemble, en particulier avec les élus locaux» a annoncé Chantal JOUANNO. »*

Suite à cette annonce, une lettre de mission a été adressée au Préfet de la Manche afin de lancer une opération de réaménagement de la vallée dans un souci d'exemplarité en termes de développement durable.

Cette opération devant comprendre deux volets indissociables :

→ Un volet environnemental : vidange, démantèlement des ouvrages, traitement des sédiments, restauration du cours d'eau

→ Un volet socio-économique : aménagement de la vallée, et revitalisation des activités autour d'un nouveau projet de développement

Le volet socio-économique devant se traduire par l'élaboration d'un Schéma de Développement Durable de la Vallée de la Sélune (SDDVS).

L'appel d'offres pour le second volet a été lancé fin 2010 et le choix du prestataire a été effectué début 2011 avec un démarrage en Mars 2011 de la mission.

Notre groupement (Etheis Conseil, Géophen, Setup-environnement et Aménagement & Tourisme) a été retenu pour mener cette mission.

Les attendus de la mission

Doter le territoire d'un projet global clair et cohérent, formalisé dans le Schéma de Développement Durable de la Vallée de la Sélune pour fonder la reconversion du site dans son ensemble, suite à l'effacement. Le projet devant viser les objectifs suivants :

- Permettre de créer une dynamique d'emploi
- Permettre la réhabilitation des sites des deux barrages en leur donnant une nouvelle attractivité

- Dégager un concept susceptible de devenir avec le temps, un nouveau support identitaire et une nouvelle référence affective pour l'ensemble de la vallée
- Être inventif, réaliste, concret et intégrer l'existant

Le schéma devant se baser sur les principes suivants :

- Un schéma qui soit véritablement durable (intégrant les différents piliers) donc qui résulte d'une forte association des acteurs locaux dans le cadre d'une démarche participative
- Un schéma qui intègre les éléments apportés par le volet environnemental
- Un schéma qui intègre le court terme (arasement des barrages, « cicatrisation » de la vallée) et le moyen terme (renaissance de la vallée)

La méthode :

- Une phase de diagnostic (sur les cantons de Ducey, Saint-James, Isigny-le-Buat et Saint Hilaire-du-Harcouët)
- Une phase de proposition de scénarii stratégiques pour choisir la stratégie durable appropriée et voulue par les acteurs
- Une phase de construction d'un programme d'actions, déclinaison de la stratégie

Rappel des points clés énoncés lors de la Commission locale d'information le 6 avril 2011 suite aux premiers entretiens et au COFIL du 29 avril 2011, qui éclairaient le contexte de la mission mais aussi ses objectifs :

La réaffirmation quasi unanime, de la part des élus, tout à la fois, **de l'opposition à la décision prise (arasement) mais aussi d'un processus décisionnel très mal vécu.**

Une décision « **traumatisante** », comme toute décision qui impacte fortement (construction ou démolition de barrages), et des interrogations très vives sur l'avenir et **la difficulté de se projeter dans l'avenir.**

Mais, face à cette décision, **la nécessité d'adopter une posture de responsabilité** : présence dans les instances de pilotage mises en place par le Préfet et implication dans l'élaboration d'un projet pour la vallée, pour le territoire. Souhait de maîtriser plutôt que subir.

Pour les acteurs/opérateurs touristiques privés et publics rencontrés : la décision est intégrée (même quand désaccord) donc **nécessité « vitale » d'anticiper et de réagir.**

L'expression unanime d'une **attente et une confiance très forte vis-à-vis du Préfet et des services de l'Etat** qui portent une posture très claire : mettre en œuvre une décision et garantir que l'Etat assumera ses responsabilités. Tout cela dans le cadre d'une gouvernance transparente et participative.

Un climat plus apaisé, plus constructif (même si des postures restent assez radicales). Il a bien été entendu que **rien ne se fera tant qu'un projet ne sera pas élaboré et réalisable.**

Une réflexion et une élaboration de projet qui, s'il se « focalise » sur la vallée, doit concerner un **territoire plus vaste** (les 4 cantons) et s'inscrire en cohérence avec un espace encore plus vaste : celui du **Pays de la Baie du Mont Saint-Michel.**

C'est donc bien un **projet de territoire** auquel il faut aboutir, dans toutes ses composantes (économiques, sociales, environnementales).

Un projet qui doit permettre de déboucher sur **un contrat fixant les engagements des différentes parties prenantes. Mais il revient aux élus de construire leur projet** et d'arrêter leurs choix à partir de cette étude.

Le projet : **l'enjeu n'est ni d'amortir ni de substituer mais de développer le territoire.** Il doit y avoir un gain pour le territoire, ses acteurs, ses habitants. Pour cela le projet doit être ambitieux et de qualité, donc exemplaire. C'est non seulement un enjeu de fond mais aussi un facteur important pour être en mesure de mobiliser des financements (fortes attentes de soutien financier en particulier vis à vis de l'Etat).

Mais pour bâtir ce projet il est impératif de **lever des inquiétudes** en répondant à des questions préalables qui relèvent de l'ordre du technique : traitement des sédiments, inondation, qualités de l'eau, incidences sur la baie...

Sur un sujet difficile il est **fondamental de disposer d'un socle de connaissances et d'analyses objectives** et incontestables pour ensuite aider à la décision (des discours parfois divergents : sur les saumons, sur les caractéristiques actuelles de l'eau, sur les questions domaniales, sur les réalités économiques actuelles, sur les potentiels...).

Pour rappel, la commande pour notre étude est de proposer un projet de développement de la vallée avec, comme postulat de départ, l'arasement. Il ne nous était donc pas demandé dans le cadre de notre mission de nous prononcer sur l'opportunité ou non de l'arasement mais bien de nous projeter dans le cadre d'une vallée sans barrage.

→ La méthode

La méthode initiale était la suivante :



Quelques ajustements ont eu lieu en cours de route : calendrier décalé (fin de phase 1 en décembre), démarrage anticipé de groupes de travail spécifiques (Mazure, pêche).

Les étapes qui ont conduit au présent document de diagnostic sont les suivantes :

- Réunion de travail avec le comité opérationnel
- Des réunions intermédiaires avec la DDTM
- Des réunions de coordination de l'équipe
- 1 intervention devant la commission locale d'information
- 2 COFIL
- Entretiens : plus de 100 personnes ressources interviewées
- Une enquête auprès de la totalité des hébergeurs / restaurateurs. 80 répondants
- Collecte, recherche et analyses de données (documentaires, statistiques, données foncières, SIG...)
- 6 ateliers diagnostic
- Benchmarking
- Elaboration du diagnostic

→ Présentation du document

Le présent document (près de 200 pages) se structure de la manière suivante :

- ❖ en introduction une frise chronologique rappelant les évènements qui ont marqué l'histoire de la vallée durant le dernier siècle en particulier autour de la vie des barrages et de l'eau (la frise figure en meilleure qualité d'image dans l'atlas)
- ❖ deux cartes de synthèse des principaux usages identifiés aux abords de la Sélune (les cartes figurent en meilleure qualité d'image dans l'atlas)
- ❖ Les parties thématiques du diagnostic :
 - > A- Paysages
 - > B- Eau
 - > C- Ressource piscicole
 - > D- Patrimoine naturel
 - > E- Déchets
 - > F- Energie
 - > G- Agriculture
 - > H- Economie
 - > I- Tourisme
 - > Ibis – Focus Mazure
 - > J- démographie/logement/services
- ❖ Avec pour chacune des parties :
 - > l'explication du champ abordé,
 - > la présentation des questions auxquelles le diagnostic a répondu,
 - > une conclusion sur les enjeux, c'est-à-dire les défis à relever. Les enjeux ont été abordés à deux niveaux :
 - à l'échelle des 4 cantons : quels défis le territoire rencontre-t-il ? Cette approche aborde le territoire dans son ensemble sans focaliser sur la vallée et les barrages. Ce sont des défis que le territoire aurait eu à relever même sans l'opération sur les barrages
 - à l'échelle de la vallée : quels défis sont à relever pour le futur schéma de développement de la vallée pendant et après arasement ?

Les premiers leviers et pistes de développement déjà abordés ont été ajoutés à ce diagnostic même s'ils font l'objet des futures phases de la mission (phase 2 et 3 : stratégie et programme d'actions)

Le contenu issu des entretiens (plus de 100 personnes), des ateliers de travail, de l'analyse de données, de l'enquête hébergeurs/restaurateurs, de documents stratégiques et d'autres études ont été intégrés à ce document.

Présentation des autres documents

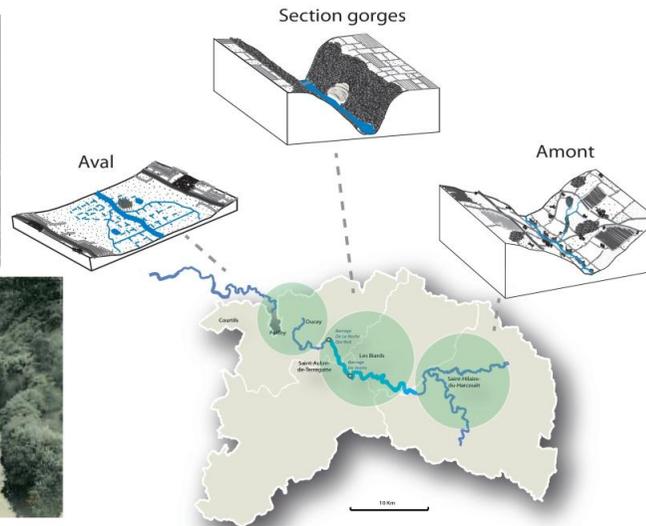
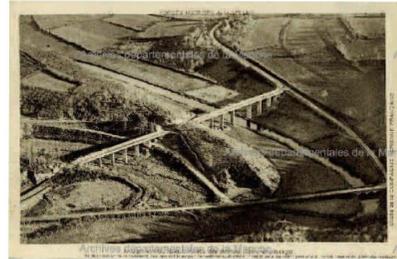
- Une synthèse du diagnostic qui suit la même organisation que le diagnostic complet
- Un atlas cartographique reprenant les cartes et illustrations majeurs et imprimables en format A3 (fichiers en haute qualité).

Les barrages et la vallée : un siècle d'histoire

1 :: 3



Quel était le visage de la Vallée avant la construction des barrages ?



Avant 1915

ETHEIS
CONSEIL

Les barrages et la vallée : un siècle d'histoire

2 :: 3

Construction du barrage de Vezins



Archives départementales de la Manche, 49 FI_004, Cliché Armand Tardieu

Vidange des lacs de 1983



ETHEIS

Vidange des lacs de 1993



Accident lors de la vidange de 1993, ayant entraîné des dommages en aval (inondations, pollution du cours d'eau et des terrains de fond de vallée.)

Vidange des lacs de 1993, base de loisirs de la Mazure



Crédits Mazure, 1993

Ce paysage «d'avant lacs» est le même que celui observé lors des vidanges

Vue aérienne du barrage de Vezins



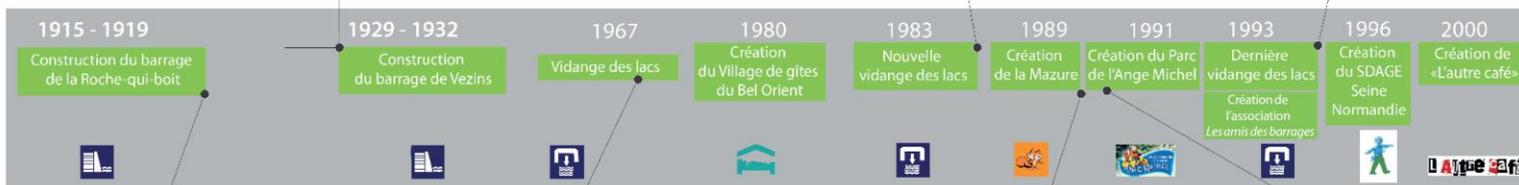
Archives départementales de la Manche, 49 FI, cliché Compagnie aérienne française

Les deux ouvrages sont l'oeuvre d'Albert Caquot à qui l'on doit de nombreux ouvrages en béton armé. Ils ont été construits par la Société des Forces Motrices de la Sélune pour alimenter en électricité le sud Manche.

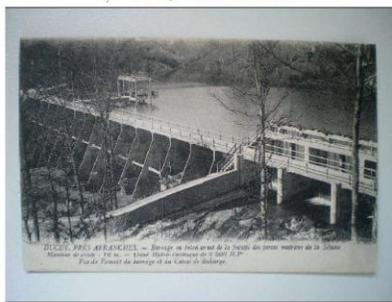
Les vidanges sont l'occasion de découvrir les vestiges gallo-romain de la partie immergée de la Vallée, témoignant des anciens usages.

Zoom sur les 15 dernières années

Les 15 dernières années ont été marquées par la prise en compte de la qualité des eaux. Suite à la création du SDAGE Seine-Normandie, les élus locaux ont décidé de mettre en place un SAGE sur le bassin versant de la Sélune. Ce document de planification est élaboré par une CLE (Commission Locale de l'Eau).



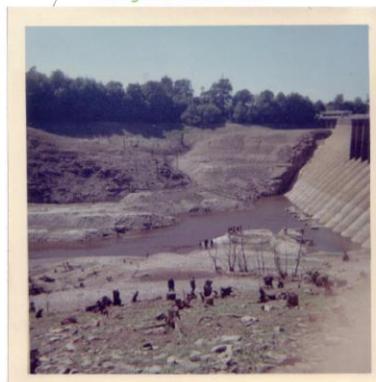
Barrage de la Roche-qui-boit



www.musee-lac.com

www.musee-lac.com

Vidange des lacs de 1967



Plan d'eau de la base de loisirs de la Mazure en 2011



Alain Vialleton, Septembre 2011

Implantée en bordure du lac artificiel de Vezins, la base de loisirs de la Mazure propose des activités en lien direct avec le plan d'eau (canoë-kayak, pédalo...), mais également sur terre (tir à l'arc, terrain de football, tennis...)

Parc d'attractions de l'Ange Michel en 2011



Alain Vialleton, Septembre 2011

ETHEIS CONSEIL

Zoom sur les 15 dernières années : la prise en compte de la qualité de l'eau en lien avec les barrages 3 :: 3



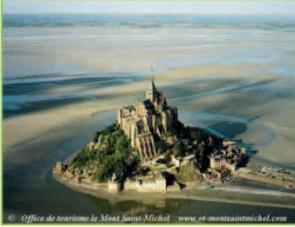
Les usages actuels aux abords de la Sélune : Les grands tronçons de la vallée

← AVAL

LACS

→ AMONT

Baie du Mont-Saint-Michel

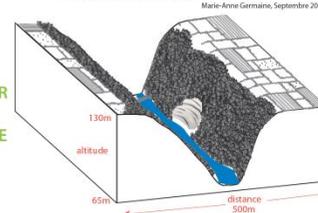


Estuaire de la Sélune



INTERET PAYSAGER MAJEUR DE L'ENSEMBLE DE LA VALLEE DE LA SELUNE

Vue en coupe de la vallée



Vallée de la Sélune : partie amont



Le type de paysage dominant

La vallée, large dans cette section, s'inscrit dans un relief vallonné. Elle est assez encaissée avec des versants en pente moyenne marquant une vraie forme en creux. Le paysage est dominé par l'activité agricole, au travers notamment du bâti ancien et récent. Il est souvent dispersé et à l'écart du fond de vallée. Les prairies s'imposent dans un bocage relativement bien préservé.

ACTIVITE AGRICOLE DOMINANTE

PAYSAGE DE MARAIS A L'EMBOUCHURE VERS LA BAIE DU MONT-SAINT-MICHEL

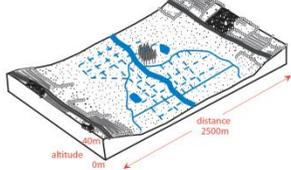
○ AVRANCHES



Le type de paysage dominant

La basse vallée présente des pentes très faibles et un profil en travers très caractéristique des parties avales. La vallée est large et évasée avec un grand fond de vallée. La rivière est, elle aussi beaucoup plus large. Les herbages dominent. Quelques friches sont visibles en fond de vallée à l'aval de Ducey. L'arbre est peu présent en particulier vers l'embouchure mais on trouve quelques haies sur les versants des zones soumises aux crues. Cette zone de transition vers la baie du Mont-Saint-Michel offre un paysage de marais et d'estuaire avec de nombreux herbages de présalés au plus près de l'embouchure.

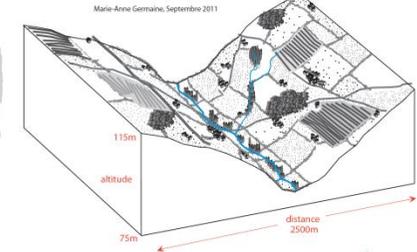
Vue en coupe de la vallée



Le type de paysage dominant

Ce tronçon se distingue par son encaissement (70 mètres) et la présence de lacs formés par les retenues d'eau à l'amont des deux barrages. Cela donne un air de «petit fjord» à la Sélune. La vallée est étroite et profondément encaissée quasi invisible de l'extérieur. Elle est ponctuée par des méandres formant d'amples courbes. Des belvédères offrent des vastes perspectives paysagères. Les versants en pentes fortes excluent la présence de prairies ou de cultures et laissent place à des bois et quelques affleurements rocheux. Les plateaux surplombant les gorges sont dominés par des labours. A l'exception du village de Vezins, le bâti est rare. En revanche, de nombreux pontons et cabanons sont aménagés tout le long des berges des lacs.

Vue en coupe de la vallée



Les usages présents sur les trois tronçons

- La randonnée
- Présente également aux abords de Saint-Hilaire-du-Harcouët
- Pique-nique/baignade/détente autour de la partie lac
- La voie verte
- Activité pêche
- Activités agricoles
- L'habitat privé

Les usages dominants aux abords de la Sélune

- Activité conchylicole et mytilicole
- Les activités fluviales (canoë-kayak)
- Activité pêche (carnassiers, salmonidés et pêche à pied)
- Frayères à saumon (sur l'ensemble de la partie aval de la Sélune)
- Pastoralisme

Les usages dominants aux abords de la Sélune

- L'habitat privé
- ▲ Les pontons
- Production hydroélectrique
- Base de loisirs de la Mazure
- Le parc d'attractions de l'Ange Michel
- L'autre café
- Le Bel Orient
- Captage d'eau potable
- Les activités fluviales (canoë, pédalo,...)
- Activité Pêche (carnassiers et blancs)

Les usages dominants aux abords de la Sélune

- Activités agricoles
- Activité pêche (espèces d'eau vive)

0 3 kms

ETHES CONSEIL SIG

Les usages actuels aux abords de la Sélune

